

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

Relatif à la Convention de Transformation Industrielle conclue entre la République du Congo et la Société Bois Tropicaux du Congo Sarl, en sigle BTC SARL, pour la mise en valeur des unités forestières d'exploitation Kimandou et Mabombo situées dans les unités forestières d'aménagement Sud 8 (Sibiti) et Madingou, dans les Départements de la Lékoumou et de la Bouenza.

Article premier : L'organigramme général de la société, présenté en annexe, se résume de la manière suivante :

- Une direction générale qui comprend :
 - Un secrétariat de direction
 - Une direction commerciale
 - Une direction des ressources humaines
 - Une direction financière
 - Une direction d'exploitation et technique

- Une direction commerciale qui comprend :
 - Un service clients
 - Le service clients comprend :
 - Une section facturation
 - Une section suivi clients et recouvrement
 - Le service commercial comprend :
 - Une section agréage
 - Une section transit
 - Le service logistique comprend :
 - Une section transport
 - Une section maintenance
 - Un service commercial
 - Un service logistique

- Une direction des ressources humaines qui comprend :
 - Un service administratif et du personnel
 - Un service juridique



- Le service administratif et du personnel comprend :
 - Une section relation publique
 - Une section administration
 - Une section personnel et solde
- Le service juridique comprend :
 - Une section contentieux
 - Une section gestion des contrats
- Une Direction Financière qui comprend :
 - Un service comptabilité et trésorerie
 - Un service audit et contrôle de gestion
- Le service comptabilité et trésorerie comprend :
 - Une section comptabilité
 - Une Section Trésorerie
- Le Service Audit et Contrôle de Gestion comprend :
 - Une section contrôle de gestion
 - Une section audit légalité et traçabilité
- Une Direction d'Exploitation et Technique qui comprend :
 - Un service exploitation et technique
 - Un service mécanique
 - Un service construction et entretien des routes
- Le Service exploitation et Technique comprend :
 - Une section UFE Mabombo
 - Une section UFE Kimandou
- Le Service de transformation industrielle
 - Une section scierie
 - Une section menuiserie
- Le service mécanique comprend :
 - Une section atelier
 - Une section soudure et électricité
 - Une section vulcanisation
 - Une section magasin

Article 2 : La société s'engage à recruter des diplômés sans emplois en foresterie.

Article 3 : La société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

La société s'engage en outre à financer la formation des travailleurs, à travers l'organisation des stages, localement ou à l'étranger.

A cet effet, elle doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.

Article 4 : La société s'engage à construire, pour ses travailleurs, une base-vie en matériaux durables et selon les normes d'urbanisme, comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable et d'électrification..

La base-vie devra être électrifiée et dotée d'une antenne parabolique.

La construction de la base-vie se fera sur la base d'un plan approuvé par la Préfecture.

La société s'engage également à construire une case de passage équipée et meublée pour les agents des eaux et forêts en mission, selon le plan défini par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Elle s'engage en outre à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie.

Article 5 : Le montant total des investissements se chiffrent à FCFA 5.582.303.883, dont FCFA 4.442.842.500 d'investissements prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans, et FCFA 1.139.461.383 d'investissements déjà réalisés.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

Unité : m³

Désignation		Années				
		2019	2020	2021	2022	2023
Volume fûts	Kimandou	11 774	11 774	11 774	11 774	11 774
	Mabombo	43 288	43 288	43 288	43 288	43 288
Total volume fût		55 062	55 062	55 062	55 062	55 062
Volume commercialisable 70%		38 543	38 543	38 543	38 543	38 543
Volume grumes export 15%		5 782	5 782	5 782	5 782	5 782
Grumes entrées usine 85%		32 762	32 762	32 762	32 762	32 762
Rendement matière		35%	35%	40%	40%	40%
Production sciages verts		11 467	11 467	13 105	13 105	13 105
Récupération 48%		15 726	15 726	15 726	15 726	15 726
Sciages verts exports 40%		4 587	4 587	5 242	5 242	5 242
Sciages séchés 60%		6 880	6 880	7 863	7 863	7 863

Sciages séchés export 80%	5 504	5 504	6 290	6 290	6 290
Production menuiserie 20% du sciage séché	1 376	1 376	1 573	1 573	1 573

S'agissant de la production des grumes, le volume commercialisable représente 70% du volume fût.

Le rendement matière minimum sera de 35% en 2020 et de 40% à partir de 2021.

Article 7 : La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

Article 8 : La société s'engage à payer régulièrement les taxes forestières relatives à l'exploitation des unités forestières d'exploitation Kimandou et Mabombo, à savoir : les taxes de superficie, d'abattage et de déboisement.

Article 9 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 10 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en vigueur en matière forestière.

Article 11 : La création des infrastructures routières dans les unités forestières d'exploitation Kimandou et Mabombo ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent responsables de la dégradation des écosystèmes forestiers, tels les défrichements anarchiques, le braconnage et les feux de brousse.

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements le long des routes et pistes forestières ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation des préfets du Département de la Lékoumou et de la Bouenza, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 12 : Les activités agropastorales seront entreprises autour de la base vie des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant le plan approuvé par les Directions Départementales de l'Economie Forestière de la Bouenza et de la Lékoumou qui veilleront au suivi et au contrôle de celui-ci.

Article 13 : La société s'engage, conformément aux dispositions de l'article 21 de la convention, à livrer le matériel et à réaliser les travaux ci-après, au profit des collectivités et populations locales et de l'Administration Forestière.

Le versement d'une quelconque somme d'argent aux bénéficiaires ou à leurs représentants en exécution d'une charge est strictement interdit.

L'exécution de chaque close sera constatée par procès-verbal de livraison dûment signé par les parties ou leurs délégués et le représentant des bénéficiaires.

A)- Contribution au développement socio-économique des départements

1.- Département de la Bouenza

En permanence

- Livraison chaque année, pendant quatre (4) ans au Conseil départemental, par l'entremise de l'Administration forestière des produits pharmaceutiques à hauteur de F CFA 2.000.000, destinées aux structures sanitaires ;
- Livraison, chaque année, pendant quatre (4) ans de 2000 litres de gasoil, à la Préfecture et au Conseil départemental soit 1000 litres par structure ;
- Entretien permanent des axes routiers :
 - Moussanda-Mayombo-Midimba : 40 Km
 - Moussanda-Louboulou I et II : 18 Km
 - Moussanda-Kimboukou-Kimvembé-Mbamba : 30 Km
 - Louboulou I-Makala : 15 Km
 - Seké-Pembé-Mbissi Mpati : 4 km

Ces travaux seront réalisés en fonction de la zone d'exploitation concernée.

Année 2019

2^e trimestre

- fourniture au Conseil départemental, par l'entremise de l'Administration forestière, de :
 - 100 tables-bancs ;
 - 25 lits en bois de 0,90 m de large avec matelas pour les centres de santé intégrés ;
 - 25 tables de travail et 25 chaises pour les enseignants.

4^{ème} trimestre

- 2 microscopes binoculaires (coût estimé à FCFA 1.600.000) pour les centres de santé intégrés de Mabombo et Kimfikou.

2.- Département de la Lékoumou

En permanence

- Livraison, chaque année, pendant quatre (4) ans de 2.000 litres de gasoil, soit 1.000 litres à la Préfecture et 1.000 litres au Conseil départemental de la Lékoumou ;
- Livraison, chaque année, pendant quatre (4) ans de 1.000 litres de gasoil, au centre de santé de Kimandou ;

- Fourniture, chaque année au Conseil départemental, par l'entremise de l'Administration forestière, pendant quatre (4) ans, des produits pharmaceutiques destinés aux centres de santé intégrés de Kendi et de Kimandou, à hauteur de F CFA 1.000.000 par structure ;
- Entretien permanent des axes routiers en fonction de la progression des activités de l'exploitation des bois dans la zone concernée.

Année 2019

1^{er} trimestre

- Fourniture au Conseil départemental, par l'entremise de l'Administration forestière, de 100 tables bancs ;

2^e trimestre

- Fourniture d'un groupe électrogène de 15 Kva au centre de santé intégré de Kimandou.

4^e trimestre

- Réhabilitation de l'école primaire de Kendi à hauteur de F CFA 1.000.000 ;

Année 2020

1^{er} trimestre

- Fourniture au Conseil départemental, par l'entremise de l'Administration forestière :
 - 25 lits en bois de 0,90 m de large avec matelas pour les centres de santé intégrés ;
 - 25 tables de travail et 25 chaises pour les enseignants.
- Réhabilitation et équipement en matériel de base de la salle d'accouchement du centre de santé intégré de Kimandou pour un coût global de FCFA 8.729.400

2^{ème} trimestre

- Livraison de deux microscopes binoculaires (coût estimé à FCFA 1.600.000) et deux tensiomètres (coût estimé à FCFA 80.000) pour les centres de santé intégrés de Kendi et de Kimandou.

4^e trimestre

- Fourniture au Conseil départemental, par l'entremise de l'Administration forestière, de 100 tables bancs ;

R

Fuy

Y

B)- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière

En permanence

- Livraison, chaque année, de 2000 litres de gasoil aux Directions Départementales de l'Economie Forestière de la Bouenza et de la Lékoumou, soit 1000 litres par direction.

Année 2019

2^e trimestre

- Construction de la Brigade de l'Economie Forestière de Mouyondzi, avec mobilier de bureau (bureaux, chaises et armoires) à hauteur de FCFA 15.000.000.

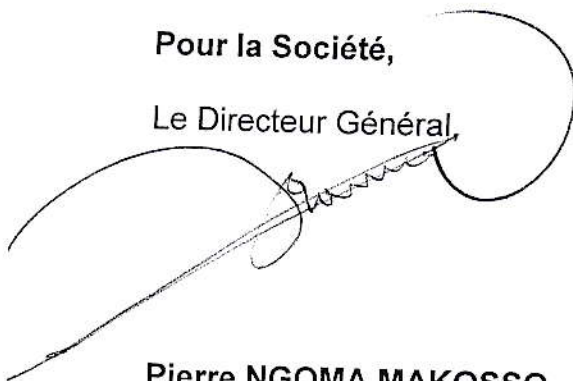
Article 14 : Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la société, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier.



Fait à Brazzaville, le 8 avril 2019

Pour la Société,

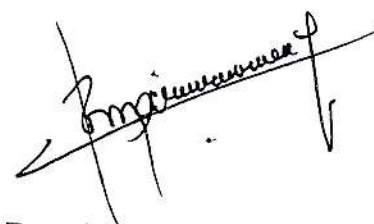
Le Directeur Général,



Pierre NGOMA MAKOSSO

Pour le Gouvernement,

La Ministre de l'Economie Forestière,



Rosalie MATONDO

Annexe 1 : Matériel livré aux Préfectures de la Bouenza et de la Lékoumou dans le cadre du cahier de charges particulier de la convention de transformation industrielle n° 2/MEF/CAB/ DGEF du 28 février 2008

a) Département de la Lékoumou

Obligations essentiellement prévues au titre de l'année 2009

- Livraison à la préfecture des produits pharmaceutiques à hauteur de 2.000.000 FCFA pour les CSI de Kendi et Kimandou ;
- Livraison de 3.000 mille litres de gasoil à la Préfecture, au Conseil Départemental et à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Lékoumou, soit 1.000 litres par structure ;
- Réhabilitation du bloc administratif du CEG de Kendi à hauteur de 1.000.000 FCFA ;
- Construction d'un puits aménagé avec système de pompage mécanique au CEG de Kendi à hauteur de 2.000.000 FCFA

b) Département de la Bouenza

- Livraison à la préfecture des produits pharmaceutiques à hauteur de 26.000.000 FCFA ;
- Livraison de 40.000 litres de gasoil à la Préfecture, au Conseil Départemental et à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Bouenza, soit 1.000 litres par structure ;
- Livraison de deux (2) microscopes binoculaires à hauteur de 1.600.000 FCFA et de quatre (4) tensiomètres à hauteur de 160.000 FCFA pour les centres de santé intégré de Mabombo et Kimfikou ;
- Fourniture à la préfecture de :
 - 100 table bancs ;
 - 25 lits en bois de 0,90 m avec matelas pour les centres de santé intégré ;
 - 25 tables de travail et 25 chaises pour les enseignants ;
 - 5 m³ de bois débités pour la réfection du bâtiment du CEG de Mabombo et pour la fabrication des ouvertures du CEG de Moussanda ;
 - 200 tables bancs ;

- Construction à Mabombo de la case de passage équipée et meublée pour les agents des Eaux et Forêts.

Annexe 2 : Investissements déjà réalisés

Unité : 1 000 F.CFA

Désignation	Type	Année d'acquisition	Valeur d'acquisition	Etat actuel
Exploitation forestière				
Tracteur à chenille	Komatsu D70-LE	2006	105.000.000	Reconditionné
Tracteur à chenille	Caterpillar D6	2009	35.000.000	En panne
Tracteur à chenille	Caterpillar D7G	2012	50.000.000	Reconditionné
Tracteur à chenille	Caterpillar D7G	2016	119.548.163	Reconditionné
Chargeur	Caterpillar 966	2013	40.000.000	Reconditionné
Chargeur	Caterpillar 980	2014	40.000.000	Reconditionné
Débardeur à pneus	Caterpillar 528	2014	49.856.000	Reconditionné
Niveleuse	Caterpillar 120G	2017	55.000.000	Bon état
Scie mobile	Forestor Pilous	2006	20.000.000	Bon état
Scierie mobile	Lucas mill 10/30	2014	21.153.685	Bon état
Poste à souder	200 A 7 KVA	2014	2.568.662	Bon état
Groupe électrogène	Genellec 6 KVA	2015	2.244.000	Bon état
Motopompe	Motopompe	2008	350.000	Bon état
4 tronçonneuses	Stihl 070/ST	2014	4.928.048	Bon état
8 tronçonneuses	Stihl 070/ST	2015	10.840.696	Bon état
4 tronçonneuses	Stihl 070/ST	2017	5.420.348	Bon état
Camion grumier	Mercedès 2638	2006	52.000.000	Bon état
Camion grumier	Bei Ben 2638	2012	69.196.775	Bon état
Camion grumier	Bei Ben 2642	2016	75.315.915	Neuf
Camion grumier	Bei Ben 2642	2016	75.315.915	Neuf
Véhicule Pick-up	Toyota Land Cruiser	2006	30.000.000	Reconditionné
Véhicule Pick-up	Toyota Land Cruiser	2012	33.330.419	Bon état
Véhicule Pick-up	Toyota Land Cruiser	2012	32.000.000	Bon état
Véhicule Pick-up	Toyota Land Cruiser	2014	33.054.946	Bon état
Véhicule VX	Toyota Land Cruiser	2014	25.275.021	Bon état
Véhicule Pick-up	Toyota Hilux	2013	23.909.824	Bon état
Véhicule Pick-up	Toyota Hilux	2017	35.142.966	Neuf
4 GPS	Garmin 60 CX	2013	1.580.000	Bon état
4 Boussoles	Suunto	2013	520.000	Bon état
4 clisimètres	Suunto PM-5 360	2013	520.000	Bon état
2 Compas forestiers	Compas Terrain	2013	200.000	Bon état
Terrain Mabombo	Terrain	2015	16.000.000	Bon état
Base-vie	Construction	2018	24.600.000	En cours
Bureaux de Mabombo	Construction	2013	17.290.000	Bon état
Hangar	Construction	2015	18.500.000	Bon état
Garage	Construction	2013	13.800.000	Bon état
Total			1.139.461.383	

Annexe 3 : Investissements prévisionnels

Désignation	Année 2019		Année 2020		Année 2021		Année 2022		Année 2023		Valeur totale
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	
1.- Plan d'aménagement											
Contribution à la réalisation du plan d'aménagement simplifié		82.544.500									82.544.500
Sous total 1		82.544.500									82.544.500
2.- Certification											
Contribution à la certification		55.000.000									55.000.000
Sous total 2		55.000.000									55.000.000
3.- Construction des routes et entretien											
Compacteur FREIGEGEBEN	1	15.000.000									15.000.000
Tracteur à chenilles CAT D7G	1	140.000.000			1	140.000.000					280.000.000
Chargeur CAT 966 avec godet	1	65.000.000			1	65.000.000					130.000.000
Camion benne MercedesActros/transLaterite	1	75.000.000	1	75.000.000							150.000.000
Tronçonneuse Sthil 070 et 1,20	1	1.580.000	1	1.580.000	1	1.580.000	1	1.580.000			6.320.000
Boussole Sunnto	1	260.000					1	260.000			520.000
GPS Garmin 60 CX	1	790.000					1	790.000			1.580.000
Sous total 3		297.630.000		76.580.000		206.580.000		2.630.000			583.420.000
4.- Exploitation forestière/UFE Mabombo											
Tracteur à chenilles CAT D7G			1	140.000.000					1	140.000.000	280.000.000
Camion grumier Mercedes Actros			2	171.000.000					2	171.000.000	342.000.000
Camion grumier BEIBEN 2642			1	75.500.000					2	151.000.000	226.500.000
Chargeur Volvo DRESSTA	1	96.432.000									96.432.000
Chargeur CAT 966 avec fourche					1	65.000.000					65.000.000
Débardeur CAT 528 ou 545	1	90.000.000			1	90.000.000					180.000.000
Camion benne Mercedes 2031	1	60.000.000									60.000.000
Camion citerne 6.000 L	1	35.000.000							1	35.000.000	70.000.000
Véhicule pick-up Land Cruiser HZI 79	2	66.000.000									132.000.000
Camion porte char	1	55.000.000									55.000.000
Compresseur à Air AIRMEC CR 505	1	8.500.000									8.500.000
Poste à souder autonome SDMO WELDARC	1	4.800.000									4.800.000
Groupe électrogène CAT 275 KVA	1	38.000.000									38.000.000
Groupe électrogène CAT 250 KVA	1	35.000.000									35.000.000
Tronçonneuse Sthil 0,70 et 1,20/abattage	1	2.370.000	1	2.370.000	1	2.370.000	1	2.370.000	1	2.370.000	11.850.000
Tronçonneuses Sthil 0,70 et 1,20/parc forêt	1	1.580.000	1	1.580.000	1	1.580.000	1	1.580.000	1	1.580.000	7.900.000
Boussole Sunnto			1	520.000							520.000
GPS Garmin 60 CX			1	1.580.000							1.580.000
Clisomètre Suunto PM-5 360			1	520.000							520.000
Compas forestier			1	200.000							200.000

AK

U

Annexe 3 : Investissements prévisionnels

Désignation	Année 2019		Année 2020		Année 2021		Année 2022		Année 2023		Valeur totale
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	
1.- Plan d'aménagement											
Contribution à la réalisation du plan d'aménagement simplifié		82.544.500									82.544.500
Sous total 1		82.544.500									82.544.500
2.- Certification											
Contribution à la certification		55.000.000									55.000.000
Sous total 2		55.000.000									55.000.000
3.- Construction des routes et entretien											
Compacteur FREIGEGBEN	1	15.000.000									15.000.000
Tracteur à chenilles CAT D7G	1	140.000.000			1	140.000.000					280.000.000
Chargeur CAT 966 avec godet	1	65.000.000			1	65.000.000					130.000.000
Camion benne Mercedes/Actros/translaterite	1	75.000.000									75.000.000
Tronçonneuse Sthil 070 et 1,20	1	1.580.000			1	1.580.000					3.160.000
Boussole Sunnto	1	260.000									260.000
GPS Garmin 60 CX	1	790.000									790.000
Sous total 3		297.630.000				206.580.000					504.210.000
4.- Exploitation forestière/UFE Mabombo											
Tracteur à chenilles CAT D7G			1	140.000.000					1	140.000.000	280.000.000
Camion grumier Mercedes Actros			2	171.000.000					2	171.000.000	342.000.000
Camion grumier BEIBEN 2642			1	75.500.000					2	151.000.000	226.500.000
Chargeur Volvo DRESSTA	1	96.432.000									96.432.000
Chargeur CAT 966 avec fourche					1	65.000.000					65.000.000
Débardeur CAT 528 ou 545	1	90.000.000			1	90.000.000					180.000.000
Camion benne Mercedes 2031	1	60.000.000									60.000.000
Camion citerne 6.000 L	1	35.000.000						1	35.000.000		70.000.000
Véhicule pick-up Land Cruiser HZI 79	2	66.000.000									132.000.000
Camion porte char	1	55.000.000									55.000.000
Compresseur à Air AIRMEC CR 505	1	8.500.000									8.500.000
Poste à souder autonome SDMO WELDARC	1	4.800.000									4.800.000
Groupe électrogène CAT 275 KVA	1	38.000.000									38.000.000
Groupe électrogène CAT 250 KVA	1	35.000.000									35.000.000
Tronçonneuse Sthil 0,70 et 1,20/abattage	1	2.370.000			1	2.370.000			1	2.370.000	4.740.000
Tronçonneuses Sthil 0,70 et 1,20/parc forêt	1	1.580.000			1	1.580.000			1	1.580.000	3.160.000
Boussole Sunnto			1	520.000							520.000
GPS Garmin 60 CX			1	1.580.000							1.580.000
Clisomètre Suunto PM-5 360			1	520.000							520.000
Compas forestier			1	200.000							200.000

PK

Annexe 4 : Détail des emplois existants et à créer

Désignation	Emplois existants	2019	2020	2021	2022	2023
1.- Direction Générale						
Directeur Général	1					
Assistante de direction	1					
Chef de service administratif et du personnel	1	1				
Chef de service agréage et transit	1	1				
Chef de service logistique	1	1				
Chef de service de comptabilité et finances	1					
Chef de service juridique	1	1				
Cubeur marqueur	1					
Chauffeur	1	1				
Gardien	8					
Sous-total 1	17	5				
2.- Service construction et entretien des routes (UFE Mabombo et Kimandou)						
Chef de d'équipe						
Conducteur niveleuse CAT 120G		1				
Conducteur compacteur FREIGEGERBEN		1				
Conducteur tracteur à chenilles CAT D7 G		1				
Conducteur chargeur CAT 966 avec godet		1				
Chauffeur camion benne Mercedes Actros		1				
Tronçonneur		1				
Boussolier		1				
Sous-total 2		1				
3.- Service technique		8				
3.1.- section exploitation forestière Mabombo						
Chef d'exploitation	1					
Chef d'équipe	4					
Chef de chantier	2					
Chef boussolier	1					
Boussolier	1					
Machetteur	10					
Jalonneur	1					
Pisteurs	2					
Pointeur	2					
Marqueur-Forêt	2					
Chef d'équipe compteur	2					
Compteur	5					
Guide-abatteur	2					
Abatteur	2					
Tronçonneur forêt	2					
Conducteur niveleuse CAT 120 G	1				1	
Aide conducteur niveleuse CAT 120G	0	1			1	
Conducteur compacteur FREIGEGERBEN	0	1				
Aide conducteur compacteur FREIGEGERBEN	0	1				
Conducteur D7 G	2	1				
Conducteur Komatsu	1	1				
Aide conducteur Komatsu	1					
Aide conducteur D7G	3					
Conducteur 528	1					
Aide conducteur 528	1					
Chef de parc	1					
Conducteur 966	1					
Conducteur 980	1	1				
Tronçonneur parc	1					
Cryptogileur	1					
Chauffeur grumier	4					
Aide chauffeur grumier	4					
Chauffeur véhicule léger	3					
Chauffeur camion benne	1					
Gardien	8	1				

Sous-total 3.1	74	7			2
3.2.- Section exploitation forestière					
Kimandou					
Chef de chantier		1			
Chef bousolier		1			
Boussolier		1			
Matcheteur		2			
Jalonneur		1			
Chaîneur		1			
Pointeur		1			
Marqueur forêt		1			
Chef d'équipe compteur		1			
Compteur		6			
Guide abatteur		1			
Abatteur		1	2		
Aide abatteur		1	2		
Tronçonneur forêt		1	1		
Aide tronçonneur forêt		1	1		
Conducteur D7G		1		1	
Aide conducteur D7G		2		2	
Conducteur 528 ou 545		1			1
Aide conducteur 528 ou 545		2			2
Conducteur 966		1			1
Aide conducteur 966		2			2
Chef de parc		1			
Tronçonneur parc		1			
Cryptogileur		1		1	
Chauffeur grumier		1		1	
Aide chauffeur grumier		1		2	
Chauffeur véhicule léger		2		2	
Chauffeur camion benne et citerne		1		1	
Gardien		10			
Sous-total 3.2.-		48	6	10	6
4.- Service mécanique					
Chef atelier	1				
Mécanicien engin lourd	3				
Aide mécanicien engin lourds	2				
Mécanicien véhicules légers	1				
Aide mécanicien véhicules léger	1				
Electricien	1				
Aide électricien	1				
Soudeur	1				
Aide soudeur	0				
Tourneur	0				
Aide tourneur	0	1			
Vulcanisateur	0	1			
Aide vulcanisateur	0	1			
Magasinier	1	1			
Aide magasinier	1	1			
Sous-total	13	5			
5.- Section transformation					
Chef de production					
5.1. unité de sciage et affûtage					
Scieurs	3	1			
Aide scieurs	1	2			
1^{ère} transformation					
Chef d'équipe		1			
SCIEURS Deck		2			
Aide scieurs Deck		2			
ScieursBrenta		2			
Déligneurs		2			
Aide déligneurs		2			
Scieurs de récupération		2			
Aide scieurs de récupération		2			
Ebouteurs		2			
Aide ebouteurs		2			

Cubeur parc des bois débités		2				
Manœuvres	6	2				
Sous-total		6				
5.2.- Affûtage		32				
Affûteur		1				
Aide affûteur		2				
Soudeur		1				
Mécanicien		1				
Electricien		1				
Sous-total		6				
2è transformation						
5.3.- Menuiserie						
Chef d'équipe			1			
Machiniste			1			
Menuisier	2		1			
Aide menuisier			1			
Sous-total			4			
5.4.- Unité séchage						
Chef d'équipe				1		
Contrôleur				1		
Electricien				1		
Manœuvres				2		
Sous-total				5		
5.5.- Moulure						
Chef d'équipe				1		
Machiniste				1		
Aide machiniste				1		
Sous-total	12			3		
Total	116	121	10	18	8	
Total Général				297		

R

[Signature]

Annexe 5 : Schéma industriel

Le schéma industriel est composé de deux (2) transformations, à savoir la première et la deuxième.

1.- Première transformation

La première transformation est constituée d'une unité de sciage, d'une chaîne de récupération et d'une unité de séchage.

1. A.- Module ou ligne de sciage

Module de sciage

Deck à grumes Ø 160 mm
Etat d'acquisition : neuf

1 scie de tête

Marque : BRENTA
Ø de volant : 1600 mm
Etat d'acquisition : neuf

1 dédoubleuse

Marque : BRENTA
Ø de volant : 130 mm
Etat d'acquisition : neuf

3 déligneuses

1 déligneuse multi lames, marque Paul
2 déligneuses mono lame, marque SOCOLEST
Etat d'acquisition : neuf

4 ébouteuses

Marque : SOCOLEST
Etat d'acquisition : neuf

1. B.- Chaîne de récupération

a) 2 scies verticales

- 1 scie verticale
Marque : DANKAERT
Ø volant : 130 mm
Etat d'acquisition : neuf

- 1 scie verticale
Marque : GUILLET
Ø volant : 110 mm
Etat d'acquisition : neuf

b) 2 déligneuses

Marque : SOCOLEST
Etat d'acquisition : neuf

c) 2 ébouteuses

Marque : DANKAERT
Etat d'acquisition : neuf

1-C Unité de séchage

3 cellules
Marque : MAROJIONI
Capacité : 150 m3/cellules
Etat d'acquisition : neuf

2 Deuxième transformation

1 combiné

Marque : CHAMBON
Etat d'acquisition : neuf

1 raboteuse

Marque : SCM
Etat d'acquisition : neuf

1 dégauchieuse

Marque : SCM
Etat d'acquisition : neuf

1 toupie

Marque : GUILLET
Etat d'acquisition : neuf

1 mortaiseuse à chaîne

Marque : CHAMBON
Etat d'acquisition : neuf

1 scie à ruban

Marque : SCM
Etat d'acquisition : neuf

1 scie circulaire

Marque : SCM
Etat d'acquisition : neuf

1 scie radiale

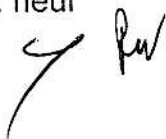
Marque : BOSCH
Etat d'acquisition : neuf

1 tenonneuse

Marque : GUILLET
Etat d'acquisition : neuf

1 tour à bois

Marque : SOLO
Etat d'acquisition : neuf



1 ponceuse

Marque : SCM

Etat d'acquisition : neuf

1 presse hydraulique

Marque : GUILLET

Etat d'acquisition : neuf

1 compresseur

Marque : SAKURA

Etat d'acquisition : neuf

1 affûteuse de lame de ruban

Marque : SCM

Etat d'acquisition : neuf

1 rabot électrique

Marque : BOSCH

Etat d'acquisition : neuf

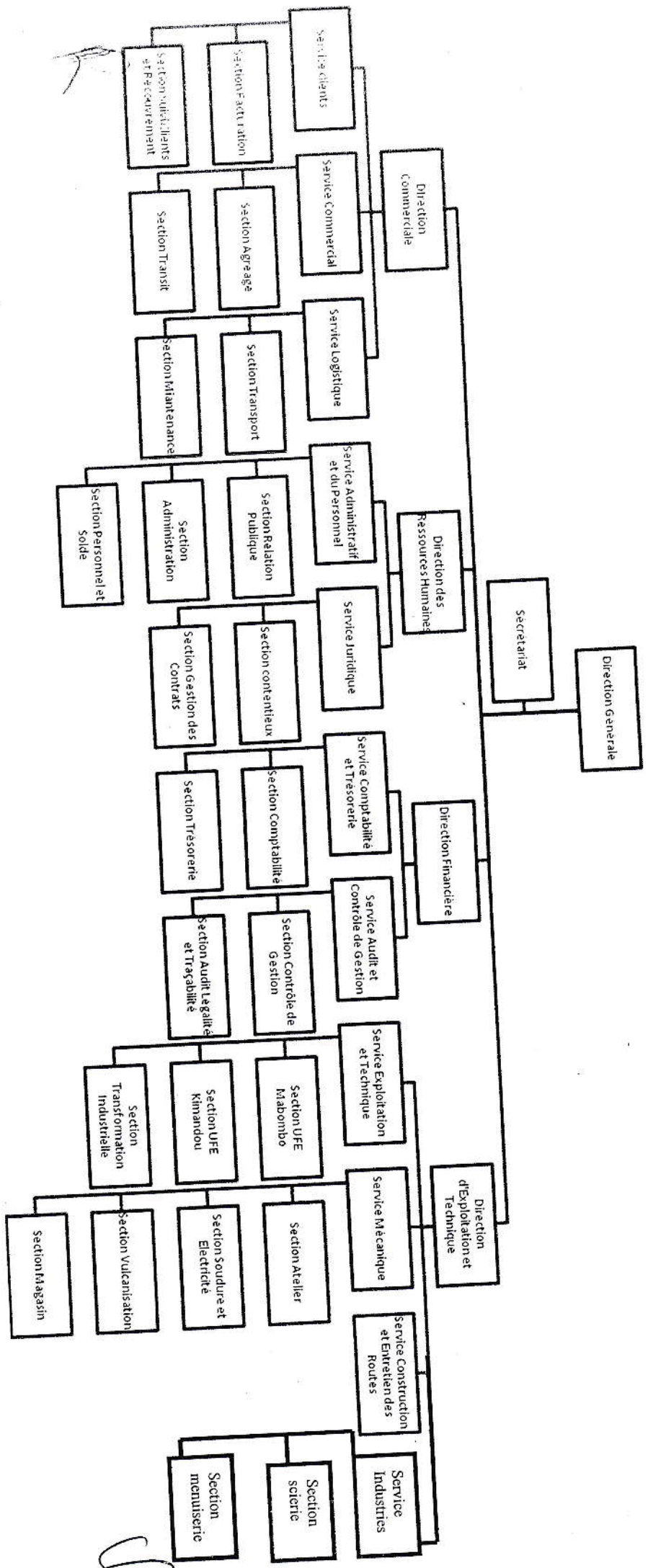
1 ébouteuse

Marque : SCM

Etat d'acquisition : neuf

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large stylized signature and several smaller initials.

Annexe 6 : Organigramme de la société BOIS TROPICAUX DU CONGO SARL



Handwritten signature